



Vous trouverez ci-après les mesures d'accompagnement mises en place par Constructys afin de permettre aux entreprises de mettre à profit cette période exceptionnelle pour faire monter en compétences leurs collaborateurs et mieux préparer la reprise d'activité.

Vous y trouverez notamment le doublement des plafonds de prise en charge pour les entreprises du bâtiment pour toutes les demandes de prise en charge au titre du Plan de Développement des Compétences qui ont une date de réception à compter du 16 mars 2020 avec une date de début de formation débutant entre le 16 mars et le 30 juin 2020 quelle que soit la date de fin de la formation.

Pour tout savoir : <https://cutt.ly/OyRT0ZN>